

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

TYLUCYL 200 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS ET PORCINS

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un mL contient :

Substance(s) active(s) :

Tylosine ..... 200 000 UI

(soit approximativement 200 mg)

Excipient(s) :

Alcool benzylique (E1519) ..... 40 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Solution injectable.

Solution de couleur jaune pâle à ambrée.

### **4.1. Espèces cibles**

Bovins et porcins.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Traitement des infections spécifiques (indiquées ci-dessous) causées par des microorganismes sensibles à la tylosine.

Chez les bovins adultes :

- Infections respiratoires, métrites à bactéries Gram positif, mammites à *Streptococcus* spp. ou *Staphylococcus* spp. et les nécrobacillooses interdigitales, c'est-à-dire panaris ou piétin.

Chez les veaux :

- Infections respiratoires et nécrobacilloses.

Chez les porcins (de plus de 25 kg) :

- Pneumonie enzootique, entérite hémorragique, érysipèle et métrites.

- Arthrites causées par *Mycoplasma* spp. et *Staphylococcus* spp..

Pour toute information concernant la dysenterie porcine, voir la rubrique « Précautions particulières d'emploi ».

### **4.3. Contre-indications**

Ne pas utiliser chez les chevaux.

Une injection intramusculaire peut être fatale pour les poulets et les dindes.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la tylosine, à d'autres macrolides ou à l'un des excipients.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

#### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

L'utilisation du produit doit être basée sur des tests d'identification et de sensibilité des organismes cibles pathogènes. Si cela n'est pas possible, le traitement doit être basé sur des données épidémiologiques locales et sur la connaissance de la sensibilité des bactéries cibles au niveau de l'exploitation ou à l'échelle locale/régionale

Les politiques officielles nationales et régionales concernant l'antibiothérapie doivent être prises en compte lors de l'utilisation du produit.

L'utilisation de la spécialité en dehors des recommandations du RCP peut augmenter la prévalence des bactéries résistantes à la tylosine, et diminuer l'efficacité du traitement avec d'autres antibiotiques macrolides, en raison de possibles résistances croisées.

Un taux élevé de résistance *in vitro* a été démontré dans des souches européennes de *Brachyspira hyodysenteriae*, ce qui implique que le produit ne sera pas suffisamment efficace contre la dysenterie porcine.

Les données relatives à l'efficacité ne supportent pas l'utilisation de la tylosine pour le traitement de la mammites bovine causée par *Mycoplasma* spp. Dans ces cas, l'utilisation de la tylosine représente un risque sérieux pour la santé animale et humaine à l'origine d'un retard pour l'établissement d'un diagnostic. Cela favorise la dissémination du pathogène à d'autres vaches, gêne pour la mise en place de mesures de gestion prudentes efficaces et augmente le risque de développement d'une résistance aux antimicrobiens.

En cas d'injections répétées, utiliser des sites différents pour chaque injection.

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Des précautions doivent être prises pour éviter une auto-injection accidentelle.

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

En cas de contact accidentel avec la peau, lavez-vous bien avec de l'eau et du savon. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincez-les abondamment à l'eau claire.

Lavez-vous les mains après utilisation.

La tylosine peut induire une irritation. Les macrolides, tels que la tylosine, peuvent provoquer une hypersensibilité (allergie) suite à l'injection, l'inhalation, l'ingestion ou au contact avec la peau ou les yeux. L'hypersensibilité à la tylosine peut conduire à des réactions croisées avec d'autres macrolides et *vice versa*. Des réactions allergiques à ces substances peuvent être occasionnellement graves, il est donc recommandé d'éviter tout contact direct avec ces produits.

Ne manipulez pas le produit si vous êtes allergique à certains de ses composants.

Si vous développez des symptômes suite à une exposition au produit, tels qu'une éruption cutanée, consultez votre médecin et montrez-lui cette mise en garde. Un œdème du visage, des lèvres et des yeux ou des difficultés à respirer, sont des symptômes plus graves et nécessitent des soins médicaux de toute urgence.

## **iii) Autres précautions**

Aucune.

### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Des réactions d'hypersensibilité peuvent se produire de manière peu fréquente.

Un hématome peut apparaître au site de l'injection et peut persister jusqu'à 21 jours après l'administration.

Dans de très rares cas, les effets suivants ont été observés :

- gonflement/inflammation au site d'injection
- gonflement vulvaire chez les bovins
- œdème de la muqueuse rectale, protrusion anale partielle (« rosebudding »), érythème et prurit chez les porcs
- choc anaphylactique et mort.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit:

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 au cours d'un traitement)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)

- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Les études menées sur les animaux de laboratoire n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène ou foetotoxique ni de conséquence sur la fertilité des animaux.

L'innocuité de la spécialité n'a pas été établie durant la gestation et la lactation chez les espèces cibles. L'utilisation de la spécialité ne devra se faire qu'après l'évaluation du rapport bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire responsable.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune connue.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Voie intramusculaire ou intraveineuse lente (bovins uniquement).

Bovins :

5 mg à 10 mg de tylosine par kg de poids vif et par jour pendant 3 jours, soit 2,5 à 5 mL de solution pour 100 kg de poids vif.

Le volume maximal par injection ne doit pas dépasser 15 mL.

Porcins (de plus de 25 kg) :

5 mg à 10 mg de tylosine par kg de poids vif et par jour pendant 3 jours, soit 2,5 à 5 mL de solution pour 100 kg de poids vif.

Chez les porcins, ne pas administrer plus de 5 mL par site d'injection.

Pour garantir un dosage correct, il convient de déterminer le poids vif aussi précisément que possible afin d'éviter un sous-dosage.

Les bouchons ne doivent pas être percés plus de 15 fois. Pour éviter de trop percer le bouchon, il est recommandé d'utiliser un dispositif multi-doses adapté.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Chez les porcins et les bovins, une injection intramusculaire de 30 mg/kg et par jour pendant 5 jours consécutifs n'a pas induit d'effets indésirables.

#### **4.11. Temps d'attente**

Bovins :

Viande et abats : 28 jours

Lait : 108 heures.

Porcins :

Viande et abats : 16 jours.

## **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : anti-infectieux à usage systémique, macrolide, tylosine.

Code ATC-vet : QJ01FA90.

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La tylosine est un macrolide avec un pKa de 7,1 structuralement proche de l'érythromycine. Elle est produite par *Streptomyces fradiae*. La tylosine est peu hydrosoluble.

La tylosine exerce son activité antibiotique au moyen d'un mécanisme similaire aux autres macrolides, c'est-à-dire en se fixant à la fraction 50S des ribosomes, résultant en une inhibition de la synthèse protéique. La tylosine dispose d'une activité bactériostatique dominante.

La tylosine possède un effet antibiotique contre les cocci à Gram positif (Staphylococci, Streptococci), les bacilles à Gram positif (*Arcanobacterium* spp., *Clostridium* spp., *Erysipelothrix*, *Actinomyces*), certains bacilles à Gram négatif (*Haemophilus* spp., *Pasteurella* spp., *Mannheimia* spp.) et contre les mycoplasmes.

La résistance aux macrolides est habituellement plasmidique mais la modification des ribosomes peut se produire *via* une mutation chromosomique. La résistance peut se produire par i) une diminution de l'entrée dans la bactérie (cas le plus commun avec les bactéries Gram négatif), ii) la synthèse d'enzymes bactériennes qui hydrolysent le médicament, iii) la modification de la cible (le ribosome).

Ce dernier type de résistance peut aussi conduire à une résistance croisée avec les autres antibiotiques qui se lient préférentiellement au ribosome bactérien. Les bactéries anaérobies Gram négatif sont souvent résistantes.

### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

#### **Absorption**

Après injection intramusculaire la concentration en tylosine atteint son maximum 3 ou 4 heures après l'administration.

#### **Distribution, biotransformation et élimination**

La concentration maximale dans le lait des bovins et des truies est 3 à 6 fois supérieure à celle du sang, environ 6 heures après l'injection. La concentration maximale en tylosine dans les poumons des bovins et des porcins est 7 à 8 fois supérieure à la concentration maximale en tylosine dans le sérum 6 à 24 heures après l'injection intramusculaire.

Chez la vache (en chaleur ou non) le Temps Moyen de Résidence (TMR) de la tylosine dans les sécrétions utérines, injectée à la dose de 10 mg/kg par voie intraveineuse, est environ 6 à 7 fois supérieur à celui mesuré dans le sérum. Ceci démontre qu'une seule injection de tylosine, à la dose de 10 mg/kg, peut maintenir dans les sécrétions utérines, pendant 24 heures

environ, une concentration supérieure à la CMI<sub>90</sub> de la tylosine sur *Arcanobacterium pyogenes*, un des germes pathogènes le plus fréquemment isolé lors des métrites bovines.

La tylosine est éliminée par voie urinaire et biliaire sous forme inchangée.

### **Propriétés environnementales**

La tylosine est persistante dans certains sols.

#### **6.1. Liste des excipients**

Alcool benzylique (E1519)

Propylèneglycol (E1520)

Eau pour préparations injectables

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

#### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

À conserver dans son emballage d'origine.

Conserver le flacon dans sa boîte de façon à le protéger de la lumière.

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Ne pas congeler.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon verre type II incolore

Bouchon caoutchouc bromobutyle

Capsule aluminium

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

**7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

VETOQUINOL  
MAGNY VERNOIS  
70200 LURE  
FRANCE

**8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/8275453 2/2016

Boîte de 1 flacon de 50 mL  
Boîte de 1 flacon de 100 mL  
Boîte de 1 flacon de 250 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

04/02/2016 - 27/01/2021

**10. Date de mise à jour du texte**

28/01/2021